

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1553

29 juillet 2010

### SOMMAIRE

Ampus S.A. ....	74498	Isthimar Education S.à r.l. ....	74501
Arch Immo Gérance S.à r.l. ....	74514	Johder Holding S.A. ....	74544
Askania II S.à r.l. ....	74498	Kids and More S. à r.l. ....	74507
Askania S.à r.l. ....	74499	Kimy S.à r.l. ....	74504
Azur France II S.à r.l. ....	74535	Knauf Gestion s.à.r.l. ....	74507
Biodev Group S.A. ....	74512	L.A.M. Sofa Service S.A. ....	74526
Callista Holding ....	74515	Landwehr I S.à r.l. ....	74508
Callista Real Estate ....	74516	Lombard Odier Funds II ....	74544
Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l. ....	74527	Luminar International S.à r.l. ....	74516
Car Service Luxembourg S.à r.l. ....	74500	Merrill Lynch S.A. ....	74508
CFN (Management) S.à r.l. ....	74523	Notola S.A. ....	74524
Compagnie Financière d'Assurance S.C.A. .....	74523	Orium S.A. ....	74499
Compagnie Générale Européenne de Fi- nance et d'Investissement S.A. ....	74523	Phone-IT Sàrl ....	74512
creatX idea factory Sàrl ....	74514	Quetzal Investments ....	74509
Décors Sols Lux S.A. ....	74524	Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l. ...	74504
Durmington S.A. ....	74501	Rovi-Tech Lux S.A. ....	74529
Euroclear Finance 2 S.A. ....	74530	Salima Securities ....	74524
European News Promotions S.à r.l. ....	74501	SALIMA SECURITIES Spf, S.A. ....	74524
European Sicav Alliance ....	74509	Scancargo S.A. ....	74509
FBP Funds Sicav ....	74498	SL Lux Investment S.C.A. ....	74530
FGP IV S.à r.l. ....	74501	Société Immobilière de l'III S.A. ....	74510
Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l. ....	74502	Sodrugestvo Group S.à r.l. ....	74502
Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l. ....	74504	Sun Talent Holding S.A. ....	74509
ING Life Luxembourg S.A. ....	74500	Time Power Advantage ....	74508
		Viewpoint S.A. ....	74514
		WestLB GDIP Luxembourg S.A. ....	74510

**Ampus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 79.486.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2010 que les personnes suivantes ont été réélues:

*Administrateurs:*

Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, administrateur type B;

Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg, administrateur type A;

Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, administrateur type B

*Commissaire:*

SER.COM, ayant son siège social au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg a été élue commissaire en remplacement de Global Trust Advisors démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010070941/24.

(100084242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Askania II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ASKANIA II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010070945/11.

(100084169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**FBP Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.405.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 5 mai 2010*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Luc Paindavoine, Donald Villeneuve, Régis Léoni, Philippe Feller et Bernard Felten en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,

2. de réélire Deloitte S.A., Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

*Pour FBP FUNDS SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2010071832/19.

(100084079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Askania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ASKANIA S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010070946/11.

(100084135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Orium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.038.

*Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue le 25 mai 2010*

Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 25 mai 2010 que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a révoqué, avec effet immédiat, en leur qualité d'administrateurs de la Société:

- Madame Delphine GEORGEN,
- Monsieur Didier SCHÖNBERGER,
- Madame Véronique WAUTHIER,

ayant tous élu adresse professionnelle au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, et a mis fin à leurs mandats à compter du 25 mai 2010.

Il résulte également de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 25 mai 2010 que chacune des sociétés suivantes a été nommée en sa qualité d'administrateur de la Société à compter du 25 mai 2010:

- CHAMONIX LIMITED, une "private limited company" régie par le droit de GUERNESEY, ayant son siège social à Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, GY1 4EE GUERNESEY, enregistrée dans le "Guernsey Registry" sous le numéro 51911, qui désigne comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en son nom et pour son compte Madame Amanda JOHNS, née le 24 juillet 1973 à Guernsey (GUERNESEY), professionnellement salariée par le CREDIT SUISSE TRUST LIMITED et ayant pour adresse professionnelle Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, GY1 4EE GUERNESEY,

- STORRINGTON LIMITED, une "private limited company" régie par le droit de GUERNESEY, ayant son siège social à Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, GY1 4EE GUERNESEY, enregistrée dans le "Guernsey Registry" sous le numéro 51914, qui désigne comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en son nom et pour son compte Monsieur Geoffrey LE POIDEVIN, né le 11 novembre 1954 à Guernsey (GUERNESEY), professionnellement salarié par le CREDIT SUISSE TRUST LIMITED et ayant pour adresse professionnelle Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, GY1 4EE GUERNESEY, et

- OSTARA LIMITED, une "private limited company" régie par le droit de GUERNESEY, ayant son siège social à Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, GY1 4EE GUERNESEY, enregistrée dans le "Guernsey Registry" sous le numéro 51915, qui désigne comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en son nom et pour son compte Madame Camille HORDEAUX, née le 9 septembre 1979 à Cherbourg (FRANCE), professionnellement salariée par le CREDIT SUISSE TRUST LIMITED et ayant pour adresse professionnelle Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, GY1 4EE GUERNESEY.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société devant se tenir en 2012 afin d'approuver les comptes annuels portant sur l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010073250/43.

(100084965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Car Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 420.300,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 152.705.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 21 mai 2010*

En date du 21 mai 2010, l'associé unique de la société CAR SERVICE LUXEMBOURG S.à r.l. a décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Gian Franco MAIOLA, de son mandat de gérant de la Société, avec effet immédiat.

2. de nommer Monsieur Franco PANICCO, Entrepreneur, né le 13.04.1941 à AVIGLIANA (TO), Italy, demeurant à Via dell'Orologio N.15, AVIGLIANA (TO), Italie, comme gérant de la Société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

CAR SERVICE LUXEMBOURG S.À R.L.

François Georges

Gérant

Référence de publication: 2010070972/20.

(100084130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 46.425.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2010*

L'assemblée constate que les mandats d'administrateur de

- Gilbert DE GRAEF,
- Rik VANDENBERGHE
- Karl VAN BORM
- Erik VAN DEN EYNDEN

sont arrivés à leur terme.

L'assemblée décide de renouveler les mandats de

- Gilbert DE GRAEF (Président)
- Rik VANDENBERGHE (Vice-Président)

pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

L'assemblée générale procède à l'élection définitive de M. Erik VAN DEN EYNDEN, administrateur coopté en date du 5 octobre 2010 pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Adresse professionnelle des administrateurs: 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg)

L'assemblée générale décide de nommer:

- Frank EIJSINK (adresse professionnelle: 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg)

pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Bruno GOSSART

Dirigeant Agré

Référence de publication: 2010071859/34.

(100084067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Durmington S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 135.409.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2010071003/12.

(100084179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**European News Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 101.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010071033/12.

(100084045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**FGP IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 138.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FGP IV S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010071062/11.

(100084143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Istithmar Education S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.469.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique avec effet au 20 janvier 2010*

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 9 juin 2010 que M. David Jackson a démissionné de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 20 janvier 2010 et que M. Andrew John Watson, né le 10 décembre 1963 à Guildford, Royaume-Uni, demeurant à Jumeirah Islands, Cluster 10, Villa 6, Dubai, Emirats Arabes Unis a été nommé en qualité de gérant A de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 20 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

*Pour ISTITHMAR EDUCATION S.À R.L.*

SGG S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2010071855/19.

(100084109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.927,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071086/11.

(100084139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Sodrugestvo Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.174.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of "Sodrugestvo Group S.à r.l.", R.C.S. Number B 151.174, with its principal office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated February 2, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 568 of March 17, 2010. The last amendment has been made pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated April 13 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1078 of May 21, 2010.

The meeting begins with Ms Maria Faraldo Talmon, being in the Chair, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that one million two hundred and fifty thousand (1.250.000) shares over one million two hundred and fifty thousand (1.250.000) issued shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01.) each, representing hundred percent (100,00%) of the total capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

The attendance list, signed "ne varietur" by the sole shareholder represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the minutes of the sole shareholders' meeting aforementioned and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of articles 13 and 20 of the Articles of Incorporation, so to modify the starting date and the ending date of the financial year and, in consequence, to amend the first financial year.

2. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, passes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend articles 13 and 20 of the Articles of Incorporation by restate them as follow:

" **Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> July and closes on the 30<sup>th</sup> June."

" **Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin on the day of the incorporation and end the 30<sup>th</sup> day of June 2010."

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "Sodrugestvo Group S.à r.l.", R.C B Numéro 151.174, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2010, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 568 du 17 mars 2010. Les statuts ont été modifiés la dernière suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 13 avril 2010, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1078 du 21 mai 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Maria Faraldo Talmon avec adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions sur le million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions d'une valeur nominale de un centième d'euro (EUR 0.01), représentant cent pourcent (100 %) du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant la signature de l'actionnaire unique, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale de l'actionnaire unique, ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification des articles 13 et 20 des Statuts de la Société, de sorte à modifier le début et la termination de l'année sociale et, par conséquent, de changer l'année de la première année sociale.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier les articles 13 et 20 des Statuts de la Société reformulés comme suit:

“ **Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin.”

“ **Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2010.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Maria Faraldo Talmon, Sylvie Dupont, Raymond Thill et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2010. LAC/2010/26900. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076507/97.

(100087476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.054,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071088/11.

(100084140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Kimy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 5-15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.672.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIMY S.à r.l.

Référence de publication: 2010071120/10.

(100084301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: CAD 550.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.524.

In the year two thousand ten, on the twenty-eight of May.

Before us, Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Recurrent Energy International Holdings, LLC, a limited liability company having its principal office at 300 California Street, 8<sup>th</sup> Floor, San Francisco, CA 94104, United States of America, and its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under number 4627662 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms. Elodie Duchêne, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered under private seal on 25 May 2010, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (registre du commerce et des sociétés) under number B149 524 and incorporated on 17<sup>th</sup> November 2009 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Société et Associations number 2496 page 119799 dated 23 December 2009 (hereafter referred to as the "Company").

The share capital of the Company is currently set at nineteen thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 19,800.-) represented by one hundred ninety eight (198) shares (parts sociales), with a par value of one hundred Canadian Dollars (CAD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 530,200.-) in order to raise it from its current amount of nineteen thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 19,800.-) to five hundred fifty thousand Canadian Dollars (CAD 550,000.-) by creating and issuing five thousand three hundred and two (5,302) new shares ("parts sociales"), having the same rights and obligations as the existing ones and having a nominal value of one hundred Canadian Dollars (CAD 100.-) each (the "New Shares");

b) Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Shares by a contribution in kind consisting of a receivable owed by the Company of an amount of five hundred thirty thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 530,200.-); and

c) Subsequent modification of Article 6 of the articles of association of the Company.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder represented as stated here above, RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 530,200.-) in order to raise it from its current amount of nineteen thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 19,800.-) to five hundred fifty thousand Canadian Dollars (CAD 550,000.-) by creating and issuing five thousand three hundred and two (5,302) new shares (parts sociales) having a nominal value of one hundred Canadian Dollars (CAD 100.-) each.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Shares and to pay them fully up through the contribution in kind consisting of a part of receivable of an amount of five hundred thirty thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 530,200.-) owed by the Company (the "Contribution"), as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 27 May 2010 (the "Company's Report");

The Company's Report valued the Contribution at five hundred thirty thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 530,200.-).

The valuation of the Contribution has also been described in a report of the Sole Shareholder dated 27 May 2010, which also valued the Contribution at five hundred thirty thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 530,200.-).

These reports, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at FIVE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND CANADIAN DOLLARS (CAD 550,000.-) divided into FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED (5,500) share quotas of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (100.-CAD) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred Euros (1,900.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Recurrent Energy International Holdings, LLC, société ayant son adresse principale à 300 California Street, 8<sup>th</sup> Floor, San Francisco, CA 94104, USA, et son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA et inscrite auprès du Registre de Delaware sous le numéro 4627662 (l'«Associé Unique»)

ici représentée par Mlle Elodie Duchêne, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 mai 2010, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l.» une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149 524 et constituée le 17 novembre 2009 suivant acte du notaire Paul Decker,

notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2496 page 119799 en date du 23 décembre 2009 (ci-après désignée comme la «Société»).

Le capital social de la Société s'élève actuellement à dix neuf mille huit cent dollars canadiens (CAD 19.800,-) représenté par cent quatre-vingt-dix-huit (198) parts sociales d'une valeur de cent dollar canadien (CAD 100,-) chacune, toutes souscrites et libérées.

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent trente mille deux cents dollars canadiens (CAD 530.200,-) de manière à le porter de son montant actuel de dix-neuf mille huit cents dollars canadiens (CAD 19.800,-) à cinq cent cinquante mille dollars canadiens (CAD 550.000,-) par la création et l'émission de cinq mille trois cent deux (5.302) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existante et d'une valeur nominale de cent dollars canadiens (CAD 100) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales»);

b. Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en une créance due par la Société d'un montant de cinq cent trente mille deux cents dollars canadiens (CAD 530.200,-); et

c. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent trente mille deux cents dollars canadiens (CAD 530.200,-) de manière à le porter de son montant actuel de dix-neuf mille huit cents dollars canadiens (CAD 19.800,-) à cinq cent cinquante mille dollars canadiens (CAD 550.000,-) par la création et l'émission de cinq mille trois cent deux (5.302) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars canadiens (CAD 100,-) chacune.

#### *Souscription - Paiement*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une partie de créance d'un montant de cinq cent trente mille deux cents dollars canadiens (CAD 530.200,-) due par la Société («l'Apport»), telle que décrite dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 27 mai 2010 (le «Rapport de la Société»);

Le Rapport de la Société évalue l'Apport à cinq cent trente mille deux cents dollars canadiens (CAD 530.200,-).

L'évaluation de l'Apport a également été décrite dans un rapport de l'Associé Unique daté du 27 mai 2010, qui évalue également l'Apport à cinq cent trente mille deux cents dollars canadiens (CAD 530.200,-).

Les dits rapports, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS CANADIENS (CAD 550.000,-) représenté par CINQ MILLE CINQ CENT (5.500) parts sociales de CENT DOLLARS CANADIENS (100.-CAD) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille neuf cents Euros (1.900.EUR).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire

Signé: E. DUCHENE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> juin 2010. Relation: LAC/2010/24050. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010072279/141.

(100085332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Knauf Gestion s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 95.808.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KNAUF GESTION S.à r.l.

Référence de publication: 2010071124/10.

(100084302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Kids and More S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 11, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.450.

---

L'an deux mil dix, le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu;

Monsieur Claude FANDEL, salarié, né à Luxembourg le 16 février 1958, demeurant à L-8215 Mamer, 13, rue Belle-Vue.

Après avoir établi, au moyen de l'acte de constitution et d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé, qu'il possède toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée KIDS AND MORE s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8440 Steinfort, 11, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 111.450,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 250 du 03 février 2006,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes;

*Cession de parts;*

L'assemblée prend acte de la cession de parts intervenue et du fait que le comparant, Monsieur Claude FANDEL est désormais l'unique associé de la société.

L'article 5 des statuts est modifié comme suit;

« **Art. 5.** Le capital social est fixé. à DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-), toutes entièrement libérées et souscrites.»

*Gérance;*

La démission de Madame Simone WANDERSCHEIDT de son poste de gérante unique est acceptée.

Monsieur FANDEL préqualifié est nommé gérant unique de la société avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

*Objet social:*

L'objet de la société est étendu de sorte que la première phrase de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante;

«La société a pour objet l'achat, la vente de jouets, de papeterie, de matériel de bricolage et de livres le tout pour enfants ainsi que de vêtements pour bébés et tous autres articles du domaine de la puériculture.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé; C. FANDEL, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 21 mai 2010. Relation; CAP/2010/1765. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010072216/44.

(100084943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Landwehr I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.937.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LANDWEHR I S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010071136/11.

(100084176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Merrill Lynch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 39.046.

---

Par résolution de L'assemblée générale des actionnaires, Messieurs

Steen FOLDBERG, Director, né le 11 mai 1959 à Horsholm, Danemark, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Marco STAUFFACHER, Director of Global Equity Linked Products, né le 26 août 1979 à Zurich, Suisse, avec adresse à Stockerhof, Stockerstrasse 23, 8002 Zurich, Suisse;

Matthew Scott FITCH, Luxembourg Treasurer, né le 9 mars 1974 à Bromborough, Royaume-Uni, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Douglas Lee HASSMAN, Senior Vice President, né le 25 mars 1966 au Nebraska, Etats-Unis, avec adresse au Trans-america Square, 401 N Tryon St, Charlotte NC 28255, Etats-Unis;

Jonathan Howard Redvers LEE, Chartered Accountant, né le 10 janvier 1966 à Hertfordshire, Royaume-Uni. avec adresse à Warwick Court, 2 King Edward Street, London EC1A 1 HQ, Royaume-Uni;

Bradley Moore TAYLOR, Senior Vice President, né le 17 juin 1954 à Washington D.C., Etats-Unis, avec adresse à North Tower, 4 World Financial Center, New York, NY 10080, Etats-Unis;

ont été élus administrateurs pour une période prenant fin a la prochaine assemblée générale annuelle; PricewaterhouseCoopers s.a r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été élu comme reviseur d'entreprises agréée pour une période prenant fin a la prochaine assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue en date du 28 mai 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR MERRILL LYNCH SA*

Signature

Référence de publication: 2010071171/27.

(100084263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Time Power Advantage, Société Anonyme.**

Siège social: L-6680 Mertert, 2, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 147.404.

---

*Résolution de l'administrateur unique du 26 mai 2010*

La soussignée,

Eva Maria HALLFELL, résidant à Güterstrasse 74, D-54295 TRIER en sa capacité d'administrateur unique de la société décide de transférer le siège social de la société de 37, Esplanade de la Moselle L-6637 Wasserbillig à 2, Rue Haute L-6680 MERTERT et ce en date du 15 JUIN 2010.

Luxembourg 26 MAI 2010.

*Pour la Société*

Eva Maria HALLFELL

*Administrateur*

Référence de publication: 2010071989/16.

(100083869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Quetzal Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 97.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour QUETZAL INVESTMENTS*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010071204/11.

(100084150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Sun Talent Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 104.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071241/9.

(100084115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Scancargo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 33.669.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société le lundi 7 juin 2010*

*Première résolution*

Le conseil d'administration décide de nommer Per JOERGENSEN, avec adresse à Kummelefort 9, DK-6340 Krusaa, Danmark à la fonction de président du conseil d'administration de la société avec effet immédiate jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

*Deuxième résolution*

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Michael Skov, avec adresse à L-5811 Fentange, 155, rue de Bettembourg, à la fonction d'administrateur délégué de la société avec effet immédiat jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010071243/17.

(100084297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**European Sicav Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.554.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2010*

En date du 14 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 14 mai 2010, de Monsieur Pierre Delandmeter en qualité d'Administrateur,
- de renouveler les mandats de Monsieur Hans-Willem Van Tuyll Van Serooskerken, de Monsieur Mikael Stenbom, de Monsieur Magnus Kottenauer et de Monsieur Magnus Westerlind en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010071828/17.

(100084104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Société Immobilière de l'III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 23.425.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ILL S.A.

Référence de publication: 2010071253/10.

(100084304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**WestLB GDIP Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.954.

In the year two thousand ten,

on the eighth day of the month of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg)

there appeared:

Mr Hinnerk KOCH, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

acting in the name and on behalf of "WestLB AG" a public limited liability company incorporated under the laws of Germany, established and having its registered office at Herzogstraße 15, D-40217 Düsseldorf, Germany and registered with the Amtsgericht of Düsseldorf under number HRB 42975 and with the Amtsgericht of Münster under number HRB 6400 (the "Shareholder"),

by virtue of a proxy given in Düsseldorf (Germany), on 02 June 2010,

which proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "WestLB GDIP Luxembourg S.A." (the "Company"), established and having its registered office at 30 boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 146 954, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 20 May 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1444 of 27 July 2009, page 69267;

- that its Articles of Incorporation have not been amended since;

- that the subscribed share capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into thirty-one thousand (31'000) ordinary shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) per share, each of them fully paid up in cash;

- that the Shareholder prenamed, has become owner of thirty-one thousand (31'000) shares and that he has decided to dissolve the Company;

- that herewith the anticipated dissolution of the Company is resolved with immediate effect;

- that the business activity of the Company has ceased, that the sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability;

- that thus the Company is held to be liquidated;

- that full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the Company;

- that the Shareholder prenamed commits himself to pay the cost of the present notarial deed. The appearing person presented to the notary the shareholders' register which has been cancelled by the undersigned notary.

The undersigned notary states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and that in case of divergences between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the german version:**

Im Jahre zweitausendzehn,  
am achten Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),  
ist erschienen:

Herr Hinnerk KOCH, Angestellter, mit Berufanschrift in 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg,

welcher als besonderer Bevollmächtigter der Gesellschaft „WestLB AG“, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in Herzogstraße 15, D-40217 Düsseldorf, Deutschland, eingetragen beim Amtsgericht Düsseldorf unter der Nummer HRB 42975 und eingetragen beim Amtsgericht Münster unter der Nummer HRB 6400 (der „Aktionär“), handelnd,

aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht, welche in Düsseldorf (Deutschland), am 02. Juni 2010 ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, welche "ne varietur" von dem Komparenten und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent hat, in seiner oben angegebenen Eigenschaft, den unterzeichneten Notar gebeten zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft „WestLB GDIP Luxembourg S.A.“, mit Gesellschaftssitz in 30 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg (Handelsregister Luxemburg B 146 954), gegründet wurde, gemäß notarieller Urkunde dokumentiert am 20. Mai 2009, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“) Nummer 1444 vom 27. Juli 2009, Seite 69267 veröffentlicht wurde;

- dass die Satzung der Gesellschaft seit ihrer Gründung nicht abgeändert wurde;

- dass das Gesellschaftskapital EINUNDDBREIßIGTAUSEND EURO (31'000.-EUR) beträgt, eingeteilt in einunddreißigtausend (31'000) Aktien mit einem Nennwert von EIN EURO (1.- EUR), alle in voller Höhe und in bar eingezahlt;

- dass der vorgenannte Aktionär, Eigentümer sämtlicher einunddreißigtausend (31'000) Aktien geworden ist und die Entscheidung getroffen hat die Gesellschaft aufzulösen;

- dass hiermit die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung beschlossen ist;

- dass die Geschäftstätigkeit eingestellt worden ist, daß alle Aktiva auf den einzigen Eigentümer sämtlicher Aktien übertragen wurde und dass dieser alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, etwaige Aktiva und Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft zu übernehmen und für sämtliche, bis jetzt nicht bekannte Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- dass so die Gesellschaft als liquidiert betrachtet werden kann;

- dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar volle Entlastung für die Ausführung ihrer Ämter gewährt wird;

- dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

- dass derselbe Aktionär sich verpflichtet, die Kosten dieser notariellen Urkunde zu übernehmen.

Der Komparent hat dem unterzeichnenden Notar das Aktienregister vorgelegt, welches durch den amtierenden Notar annulliert wurde.

Der amtierende Notar beurkundet hiermit, dass auf Anfrage des Komparenten, diese Urkunde in der Englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle eines Widerspruchs zwischen dem englischen und dem deutschen Text, der englische Text maßgebend ist.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. KOCH, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 9. Juni 2010. Relation: EAC/2010/6819. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010071294/92.

(100084081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Biodev Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 110.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
Signature

Référence de publication: 2010071772/11.

(100084292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Phone-IT Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1274 Howald, 103, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 52.227.

L'an deux mil dix, le cinq mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Steve DARNE, indépendant, né à Salisbury (Zimbabwe), le 11 décembre 1970, demeurant à L-8151 Bridel, 41, rue de Schoenfels,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Que le comparant est l'associé unique actuel de la société PHONE-IT S.à.r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 52.227, constituée suivant acte notarié en date du 29 août 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 584 du 16 novembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 342 du 2 juillet 1997.

2. Que l'associé unique décide d'abord de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

3. Qu'ensuite, l'associé unique décide de convertir le capital social en Euros de sorte que le capital souscrit et libéré s'élève désormais à douze mille trois cent quatre-vingt quatorze euros et six centimes (12.394,6 EUR), représenté par cents (100) parts sociales sans valeur nominale.

4. Que l'associé unique décide ensuite de procéder à une augmentation de capital à concurrence de quatre cent cinq euros et quatre centimes (405,4 EUR) pour le porter de douze mille trois cent quatre-vingt quatorze Euros et six centimes (12.394,6 EUR) à douze mille huit cents euros (12.800,- EUR), représenté par 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Ladite augmentation de capital a été libérée en espèces ce que l'associé reconnaît.

5. Que l'associé unique décide de réintroduire la valeur nominale des parts sociales qui s'élèvera désormais à cent vingt-huit euros (128,- EUR) par part sociale.

6. Que l'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante-six euros (256,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille huit cents euros (12.800,- EUR) à treize mille cinquante-six euros (13.056,- EUR), par émission de deux parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt huit euros (128,- EUR) chacune.

7. Souscription et libération.

L'associé unique déclare souscrire les deux nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par versement en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante-six euros (256,- EUR) est à la libre disposition de la société ce que l'associé reconnaît.

8. Cession de parts:

Monsieur Steve DARNE prénommé, ci-après dénommé «le cédant», déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Jean-Claude COLBACH, commerçant, demeurant à L-7595 Reckange, 54, rue Principale, ici intervenant et ce acceptant, trente-quatre (34) parts sociales de la société PHONE-IT S.à.r.l., ci-après dénommés «le cessionnaire».

La cession de parts a lieu au prix nominal quatre mille trois cent cinquante-deux euros (4.352,- EUR), montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous leurs droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

#### *Assemblée générale*

Ensuite les associés, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés déclarent donner leur accord à la prédite cession de parts sociales.

Ensuite, le gérant unique, Monsieur Steve DARNE, prénommé, déclare accepter la cession de parts susmentionnée au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

#### *Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à treize mille cinquante-six euros (EUR 13.056.- EUR) représenté par cent deux (102) parts sociales de cent vingt-huit euros (EUR 128) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Steve Darné, prénommé, 68 parts sociales . . . . .	68
2. Monsieur Jean-Claude Colbach, prénommé, 34 parts sociales . . . . .	34
Total: cent deux parts sociales . . . . .	102"

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich à L-1274 Howald, 103, rue des Bruyères.

#### *Quatrième résolution*

Suite à ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 2, alinéa 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le siège social est établi à Howald.»

#### *Cinquième résolution*

Les associés décident encore de modifier l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, savoir:

- a) l'achat, la vente, la commercialisation de tous appareils, installations et équipements de télécommunication, tant à Luxembourg, qu'à l'étranger;
- b) l'exploitation d'un centre de loisirs, avec sauna, solarium, centre de musculation sous l'enseigne FITNESS ZONE;
- c) la commercialisation de boissons et de tout produit alimentaire en relation avec l'objet;
- d) l'exploitation d'un studio de beauté et de massage, studio d'ongles et de manucure;
- e) l'impression, la fabrication, et le collage de tout genre de publicité sur tout genre de matériel, ainsi que la commercialisation de celle-ci, tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

La société pourra s'engager dans toutes transaction concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toute opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents Euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, celui-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DARNE, J.-C. COLBACH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20938. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076456/103.

(100087926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**creatX idea factory Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3591 Dudelange, 69, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 143.019.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071741/10.

(100084153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Arch Immo Gérance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 116.073.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071763/10.

(100084151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Viewpoint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 65.980.

L'an deux mille dix.

Le dix-sept mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIEWPOINT S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 65.980,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 août 1998, publié au Mémorial C numéro 802 du 04 novembre 1998

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur

Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de DEUX MILLIONS DE FRANCS (2.000.000.-), représenté par MILLE (1.000) ACTIONS d'une valeur nominale DEUX MILLE FRANCS (2.000) chacune,

que ce capital a été converti en QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTS (€ 49.578,70), représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 15 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 391 du 10 avril 2004.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de EUR 31.421,30 (TRENTE ET UN MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN EUROS ET TRENTE CENTS) pour le porter de son montant actuel de EUR 49.578,70,- (QUARANTE NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTS) à EUR 81.000,00 (QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS) par apport en numéraire de EUR 31.421,30 (TRENTE ET UN MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN EUROS ET TRENTE CENTS), sans création d'actions nouvelles;

2) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

3) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de EUR 31.421,30 (TRENTE ET UN MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN EUROS ET TRENTE CENTS) pour le porter de son montant actuel de EUR 49.578,70,- (QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTS) à EUR 81.000,00 (QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS) par apport en numéraire de EUR 31.421,30 (TRENTE ET UN MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN EUROS ET TRENTE CENTS).

Cette augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles.

La somme de EUR 31.421,30 (TRENTE ET UN MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN EUROS ET TRENTE CENTS) est à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite à cette augmentation de capital l'article cinq - premier (1<sup>er</sup>) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** "Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (€ 81.000,-), représenté par MILLE (1.000) ACTIONS sans désignation de valeur nominale."

*Frais:*

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à mille cent euros (€ 1.100,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2010. Relation: EAC/2010/6043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010072341/70.

(100084662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Callista Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 106.386.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la résignation de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire Melle. Fiona FINNEGAN, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31<sup>st</sup> 2010, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;
2. To elect Ms. Fiona FINNEGAN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg as director of the company until the next annual general meeting;

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2010071791/18.

(100084069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Callista Real Estate, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 106.387.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la résignation de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire Melle Fiona FINNEGAN, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31<sup>st</sup> 2010, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;
2. To elect Ms. Fiona FINNEGAN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg as director of the company until the next annual general meeting;

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2010071792/18.

(100084057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Luminar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 154.087.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the second day of April.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

Wise Management S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg,

here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in his capacity as manager of Wise Management S.à r.l.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Luminar International S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may further organize training sessions in order to guide its trainees with respect to the acquisition of enterprises and provide them with appropriate strategies and tactics in order to manage the entire acquisition process.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

### **7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

### **8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of

managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

#### **9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **12. Powers and Voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **14. Accounting year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **15. Allocation of profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

### **16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, Wise Management S.à.r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro (1.000,-€).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Patrice Gallasin, lawyer, born on December 9, 1970 in Villers-Semeuse, France, with professional address at 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

#### **A COMPARU:**

Wise Management S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins,

ici représentée par Maître Vivian Walry. Avocat, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de Wise Management S.à.r.l.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Luminar International S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

## **2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

## **3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra en outre organiser des formations dans le but de guider les participants dans le cadre de l'acquisition d'entreprises et de leur fournir des stratégies et tactiques appropriées afin de gérer l'ensemble du processus d'acquisition.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

## **4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

## **6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

### **9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

### **11. Responsabilités des gérants.**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé

par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### **14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

#### **16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Wise Management S.à.r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000, €).

#### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Patrice Gallasin, juriste, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, avec adresse professionnelle à 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: WALRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 12 avril 2010. REM 2010 / 478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090142/360.

(100100608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**CFN (Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010071796/10.

(100084170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Compagnie Financière d'Assurance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010071800/10.

(100084171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Compagnie Générale Européenne de Finance et d'Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 50.850.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 20 mai 2010*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Derek Stuart Ruxton né le 5 octobre 1938 à DUNDEE et demeurant professionnellement au 14 A, rue des Bains, à L-1212 Luxembourg;
- Monsieur Thomas Matthew Donovan né le 5 mars 1939 à DUBLIN et demeurant professionnellement au 2, Rue Beatrix de Bourbon, à L-1225 Luxembourg;
- Madame Maria De Fusco née le 19 juillet 1964 à GENEVE et demeurant professionnellement au 20, route de Pré-Bois, Immeuble ICC, à CH-1215 Genève.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, à L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010071801/22.

(100084149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Notola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 104.369.

—  
*Extrait du pv de la réunion du C.A. tenue en date du 31 mai 2010*

*Transfert de siège social*

Le siège social de la société a été transféré du 3, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 3A boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010071913/12.

(100084063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Décors Sols Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 109.508.

—  
Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010071811/10.

(100084134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**SALIMA SECURITIES Spf, S.A., Société Anonyme,  
(anc. Salima Securities).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 49.326.

—  
L'an deux mille neuf, le huit juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SALIMA SECURITIES S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 49326, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 21 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 80 du 27 février 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 27 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1178 du 6 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie LAHAYE, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée.
2. Changement de la dénomination en SALIMA SECURITIES Spf, S.A.
3. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts relatif au transfert du siège pour le mettre en conformité avec les dispositions légales;
4. Modification de l'objet social de holding en société de gestion de patrimoine familial (Spf), l'objet social aura dorénavant la teneur suivante: «La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. La société n'aura aucune activité commerciale. La société peut emprunter de quelque façon que ce soit. La société est soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».
5. Suppression subséquente du mot «Holding» et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

6. Introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 4, 6 et 7 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique;

7. Modification subséquente des articles 1, 2, 4, 6, 7 et 15 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «SALIMA SECURITIES Spf, S.A.».

#### *Troisième résolution*

L'article 1<sup>er</sup> des statuts aura, tenant compte des résolutions qui précèdent, désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: «SALIMA SECURITIES, Spf S.A.»

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La société aura une durée illimitée.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de holding en "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

L'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. La société n'aura aucune activité commerciale. La société peut emprunter de quelque façon que ce soit. La société est soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de supprimer en conséquence le mot «Holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding qui apparaissent dans les statuts.

L'article 15 des statuts aura en conséquence la teneur suivante:

« **Art. 15.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'adapter les statuts et plus particulièrement les articles 4, 6 et 7 des statuts aux dispositions légales relatives à l'actionnariat unique.

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.»

« **Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

« **Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou son administrateur unique ou son administrateur-délégué.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LAHAYE, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 10 juin 2010. Relation: MER/2010/1009. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010072304/112.

(100084603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**L.A.M. Sofa Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4750 Pétange, 74, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.675.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L.A.M. Sofa Service S.A. avec siège social à L4830 Rodange, 4 route de Longwy, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 131675, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 août 2007, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 2342 en date du 18 octobre 2007.

L'Assemblée est ouverte à 12H00 sous la présidence de Madame Charlotte BODART, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Rodange à Pétange, et modification du deuxième alinéa de l'article 2 des statuts.

2) Fixation de l'adresse sociale.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Rodange à Pétange et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (Deuxième alinéa).** La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Pétange.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L4750 Pétange, 74 route de Longwy.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.-Euros). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: BODART; MUHOVIC; PACHE, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2010. Relation: EAC/ 2010/ 4848. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-  
€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 JUIN 2010.

Référence de publication: 2010072217/50.

(100084623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.144.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Camargo Corrêa S.A.”, a company incorporated and existing under the laws of Brazil, having its registered office at Rua Funchal 160, in the city and state of São Paulo, Brazil, registered with the trade and companies register (“Junta Comercial”) of the state of São Paulo, under the number 35 3 0014508 9, and enrolled with the Taxpayer’s Register Number (“CNPJ”) 01.098.905/0001-09,

here represented by Mr Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in São Paulo, on 24 May 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l.”, (the “Company”) a société à responsabilité limitée having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153144, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended since the incorporation of the Company.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one billion one hundred and fifty-six million seven hundred and thirty-seven thousand six hundred and fourteen euros (EUR 1,156,737,614.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one billion one hundred and fifty-six million seven hundred and fifty thousand one hundred and fourteen euros (EUR 1.156.750.114.-) through the issue of one billion one hundred and fifty-six million seven hundred and thirty-seven thousand six hundred and fourteen (1.156.737.614) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

### *Subscription - Payment*

There appeared Mr Sigurdur Gudmannsson, previously named, who declares to subscribe in the name and for the account of Camargo Corrêa S.A., pre-named, on the basis of a proxy dated 24 May 2010, to the one billion one hundred and fifty-six million seven hundred and thirty-seven thousand six hundred and fourteen (1,156,737,614) new shares.

The shares subscribed by Camargo Corrêa S.A. have been fully paid up by a contribution in kind consisting of one hundred seventy-seven million nine hundred fifty-nine thousand six hundred and thirty-three (177,959,633) shares of Cimpor Cimentos de Portugal SGPS, S.A., a company incorporated and existing under the laws of Portugal, having its registered office at Rua Alexandre Herculano 35, Lisbon, Portugal and listed with Euronext Lisbon under number ISIN PTCPROAM0003.

The value of the contribution in kind made by Camargo Corrêa S.A., is set at one billion one hundred and fifty-six million seven hundred and thirty-seven thousand six hundred and fourteen euros (EUR 1,156,737,614.-).

The proofs of the existence and of the value of the contribution in kind made by Camargo Corrêa S.A., in a total amount of one billion, one hundred and fifty-six million, seven hundred and thirty-seven thousand, six hundred and fourteen euros (EUR 1,156,737,614.-), have been produced to the undersigned notary.

### *Second resolution*

As a consequence of the above, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at one billion one hundred and fifty-six million seven hundred and fifty thousand one hundred and fourteen euros (EUR 1,156,750,114.-), represented by one billion one hundred and fifty-six million seven hundred and fifty thousand one hundred and fourteen (1,156,750,114) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.”

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU**

«Camargo Corrêa S.A.», une société constituée et existant selon les lois du Brésil, ayant son siège social Rua Funchal 160, dans la ville et l'état de São Paulo, Brésil, enregistrée au registre de commerce et des sociétés (“Junta Comercial”) de l'état de São Paulo, sous le numéro 35 3 0014508 9 et ayant le numéro d'identification fiscale («CNPJ») 01.098.905/0001-09,

ici représentée par Monsieur Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à São Paulo, Brésil, le 24 mai 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de «Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l.» (la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, enregistrée au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153144, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 19 mai 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un milliard cent cinquante-six millions sept cent trente-sept mille six cent quatorze euros (EUR 1.156.737.614.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un milliard cent cinquante-six millions sept cent cinquante mille cent quatorze

euros (EUR 1.156.750.114,-) par l'émission d'un milliard cent cinquante-six millions sept cent trente-sept mille six cent quatorze (1.156.737.614) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Souscription - Libération*

A comparu Monsieur Sigurdur Gudmannsson, prénommé, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de Camargo Corrêa S.A., pré-mentionnée, sur base d'une procuration du 24 mai 2010, un milliard cent cinquante-six millions sept cent trente-sept mille six cent quatorze (1.156.737.614) nouvelles parts sociales.

Les parts sociales souscrites par Camargo Corrêa S.A., ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en cent soixantedix-sept millions neuf cent cinquante-neuf mille six cent trente-trois (177.959.633) actions de Cimpor Cimentos de Portugal SGPS, S.A., une société constituée et existant sous le droit portugais, ayant son siège social à Rua Alexandre Herculano 35, Lisbonne, Portugal et cotée auprès d'Euronext Lisbon sous le numéro ISIN PTCPR0AM0003.

Le montant de l'apport en nature effectué par Camargo Corrêa S.A., est fixé à un milliard cent cinquante-six millions sept cent trente-sept mille six cent quatorze euros (EUR 1.156.737.614,-).

Les preuves de l'existence et de la valeur de l'apport en nature effectué par Camargo Corrêa S.A., d'un montant total d'un milliard cent cinquante-six millions sept cent trente-sept mille six cent quatorze euros (EUR 1.156.737.614,-) ont été soumises au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard cent cinquante-six millions sept cent cinquante mille cent quatorze euros (EUR 1.156.750.114,-) représenté par un milliard cent cinquante-six millions sept cent cinquante mille cent quatorze (1.156.750.114) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GUDMANNSSON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2010. Relation: EAC/2010/6302. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010072071/121.

(100085043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

#### **Rovi-Tech Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 88.508.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 26 mai 2010*

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Michel HAUZEUR, né le 30/08/1941 à Etterbeek (Belgique) et demeurant au 35, rue Belle-Vue B-6250 Aiseau-Presles (Belgique), Monsieur Bernard HAUZEUR né le 15/06/1970 à Vilvorde (Belgique) et demeurant au 9, rue Blancart à B-7030 Mons (Belgique), Monsieur Philippe HAUZEUR né le 15/06/1967 à Montignies-sur-Sambre (Belgique) et demeurant au 35, rue Belle-Vue, B-6250 Aiseau-Presles (Belgique), Madame Jacqueline HAGON née le 06 avril 1944 à Louvain (Belgique) et demeurant au 35, rue Belle-Vue à B-6250 Aiseau-Presles (Belgique) et la START-IT S.A. n° 204 475 immatriculée au Registre de commerce de Liège (Belgique) ayant son siège social Avenue Pre-Aily B-4031 Angleur (Belgique) ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Il est rappelé que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Michel HAUZEUR né le 30/08/1941 à Etterbeek (Belgique) et demeurant au 35, rue Belle-Vue, B-6250 Aiseau-Presles n'a jamais pris fin et il est confirmé qu'il peut engager

la société par sa seule signature individuelle ou par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
ROVI-TECH LUX S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010071949/26.

(100084111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Euroclear Finance 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 108.194.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenu au siège social de la société au Luxembourg, le 17 mai 2010 à 11.30 heures*

L'Assemblée Générale a décidé de réélire comme membres du Conseil d'Administration Messieurs:

- Nigel Wicks, domicilié en Grande-Bretagne, Steeple Ashton, Lime Grove, West Clandon, GU4 7UT, Guilford, Surrey;
- Jacques Loesch, 35, avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Junichi Ishii, parc d'Activités Sydrall, 1B, L-5365 Munsbach.

Et d'élire comme nouveau membre, en remplacement de Monsieur Akihiro Kanayasu qui a démissionné

- Monsieur Tsutomu Hattori, route d'Arlon 287, L-1150 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

L'Assemblée Générale a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes dont le mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Euroclear Finance 2 S.A.*  
Catherine Van Cauwelaert  
Corporate Secretary

Référence de publication: 2010071820/23.

(100084102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**SL Lux Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 147.389.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandite par actions SL Lux Investment S.C.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 27<sup>th</sup> July, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), of 24<sup>th</sup> August, 2009, number C-1629. The articles of association have been amended several time and for the last time by deed of the Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 7<sup>th</sup> May, 2010, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided over by Mrs. Christelle Rétif, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Stéphanie Damien, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred seventyseven thousand four hundred thirty-four Euro (€ 177,434) from currently two million eight hundred fifty thousand and one Euro (€ 2,850,001) to three million twenty-seven thousand four hundred thirty-five Euro (€ 3,027,435) by the creation and issue to existing ordinary shareholders of one hundred seventy-seven thousand four hundred thirty-four (177,434) ordinary shares, at an issue price per ordinary share of one Euro (€ 1.00).

2. Increase of the authorised share capital of the Company by an amount of seventeen million five hundred sixty-five thousand nine hundred forty-five Euro (€ 17,565,945) from currently two hundred seventy-five million nine hundred forty-four thousand three hundred seventy Euro (€ 275,944,370) to two hundred ninety-three million five hundred ten thousand three hundred fifteen Euro (€ 293,510,315) consisting of additional two hundred ninety-three million five hundred ten thousand three hundred fifteen (293,510,315) ordinary shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.00) per ordinary share; and acknowledgement and approval of the report by SL Lux S.A., the sole manager of the Company, made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies concerning the price, if any, at which the ordinary shares of the Company may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing holders of ordinary shares.

3. Amendment of the first paragraph of article 5.1. and the first paragraph of article 5.2. of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

First paragraph of article 5.1.:

“ 5.1. The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of three million twenty-seven thousand four hundred thirty-five Euro (€ 3,027,435) divided into three million twenty-seven thousand four hundred thirty-four (3,027,434) Ordinary Shares and one (1) Unlimited Share, all with a nominal value of one Euro (€ 1.00) per Share.”

First paragraph of article 5.1.:

“ 5.2. The authorised capital of the Company is fixed at additional two hundred ninety-three million five hundred ten thousand three hundred fifteen Euro (€ 293,510,315) consisting of additional two hundred ninety-three million five hundred ten thousand three hundred fifteen (293,510,315) Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1.00).”

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

*First resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-seven thousand four hundred thirty-four Euro (€ 177,434) from currently two million eight hundred fifty thousand and one Euro (€ 2,850,001) to three million twenty-seven thousand four hundred thirty-five Euro (€ 3,027,435) by the creation and issue to existing ordinary shareholders of one hundred seventy-seven thousand four hundred thirty-four (177,434) ordinary shares, at an issue price per ordinary share of one Euro (€ 1.00).

Each of the one hundred seventy-seven thousand four hundred thirty-four (177,434) new ordinary shares has been subscribed at an issue price of one Euro (€ 1.00).

The one hundred seventy-seven thousand four hundred thirty-four (177,434) new ordinary shares have been subscribed and paid in cash by the following subscribers in the proportion as mentioned below pursuant to subscription forms which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Name of subscriber (1)	Subscription of ordinary shares (2)	Subscription price (€) (3)
BC European Capital VIII-1 . . . . .	12,953	12,953
BC European Capital VIII-2 . . . . .	13,043	13,043
BC European Capital VIII-3 . . . . .	13,390	13,390
BC European Capital VIII-4 . . . . .	17,199	17,199
BC European Capital VIII-5 . . . . .	17,198	17,198
BC European Capital VIII-6 . . . . .	17,047	17,047
BC European Capital VIII-7 . . . . .	17,047	17,047
BC European Capital VIII-8 . . . . .	16,911	16,911
BC European Capital VIII-9 . . . . .	17,047	17,047
BC European Capital VIII-10 . . . . .	16,836	16,836
BC European Capital VIII-11 . . . . .	10,147	10,147
Blue Capital Equity IV GmbH & Co. KG . . . . .	2,715	2,715
BC European Capital VIII-14 . . . . .	3,020	3,020

BC European Capital VIII-15 .....	241	241
BC European Capital VIII-16 .....	1,509	1,509
BC European Capital VIII-17 .....	91	91
BC European Capital VIII-18 .....	6	6
BC European Capital VIII-19 .....	94	94
BC European Capital VIII-20 .....	87	87
BC European Capital VIII-21 .....	39	39
BC European Capital VIII-22 .....	45	45
BC European Capital VIII-23 .....	30	30
BC European Capital VIII-24 .....	24	24
BC European Capital VIII-25 .....	30	30
BC European Capital VIII-26 .....	483	483
BC European Capital VIII-27 .....	27	27
BC European Capital VIII-28 .....	15	15
BC European Capital VIII-29 .....	15	15
BC European Capital VIII-30 .....	15	15
BC European Capital VIII-31 .....	6	6
BC European Capital VIII-32 .....	9	9
BC European Capital VIII-33 .....	3	3
BC European Capital VIII-34 .....	3	3
BC European Capital VIII-35SC .....	91	91
BC European Capital VIII-36SC .....	6	6
BC European Capital VIII-37SC .....	6	6
BC European Capital VIII-38SC .....	3	3
BC European Capital VIII-39SC .....	3	3
TOTAL .....	177,434	177,434

Evidence of such payments for the new ordinary shares has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The meeting resolved to increase the authorised share capital of the Company by an amount of seventeen million five hundred sixty-five thousand nine hundred forty-five Euro (€ 17,565,945) from currently two hundred seventy-five million nine hundred forty-four thousand three hundred seventy Euro (€ 275,944,370) to two hundred ninety-three million five hundred ten thousand three hundred fifteen Euro (€ 293,510,315) consisting of additional two hundred ninety-three million five hundred ten thousand three hundred fifteen (293,510,315) ordinary shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.00) per ordinary share.

The meeting resolved to acknowledge and approve the report by SL Lux S.A., the sole manager of the Company, made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies concerning the price, if any, at which the ordinary shares of the Company may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing holders of ordinary shares.

#### *Third resolution*

The meeting resolved to amend the first paragraph of article 5.1. and the first paragraph of article 5.2. of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

First paragraph of article 5.1.:

“ **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of three million twenty-seven thousand four hundred thirty-five Euro (€ 3,027,435) divided into three million twenty-seven thousand four hundred thirty-four (3,027,434) Ordinary Shares and one (1) Unlimited Share, all with a nominal value of one Euro (€ 1.00) per Share.”

First paragraph of article 5.1.:

“ **5.2.** The authorised capital of the Company is fixed at additional two hundred ninety-three million five hundred ten thousand three hundred fifteen Euro (€ 293,510,315) consisting of additional two hundred ninety-three million five hundred ten thousand three hundred fifteen (293,510,315) Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1.00).”

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand Euro.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions SL Lux Investment S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte passé devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 24 août 2009, numéro C-1629. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte passé devant Maître Henri Hellinckx, prénommé, le 7 mai 2010, pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Mme Christelle Rétif, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Mlle Stéphanie Damien, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les actions représentant l'ensemble du capital social sont représentées à cette assemblée et que les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent soixante-dix-sept mille quatre cent trente-quatre Euro (€ 177.434) d'actuellement deux millions huit cent cinquante mille et un Euro (€ 2.850.001) à trois millions vingt-sept mille quatre cent trente-cinq Euro (€ 3.027.435) par la création et l'émission aux actionnaires ordinaires existants de cent soixante-dix-sept mille quatre cent trente-quatre (177.434), à un prix d'émission par action ordinaire d'un Euro (€ 1,00).

2. Augmentation du capital autorisé de la Société d'un montant de dix-sept millions cinq cent soixante-cinq mille neuf cent quarante-cinq Euro (€ 17.565.945) d'actuellement deux cent soixante-quinze millions neuf cent quarante-quatre mille trois cent soixante dix Euro (€ 275.944.370) à deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent dix mille trois cent quinze Euro (€ 293.510.315) consistant en deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent dix mille trois cent quinze (293.510.315) actions ordinaires supplémentaires, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action ordinaire; et reconnaissance et approbation du rapport fait par SL Lux S.A., le gérant unique de la Société, rédigé conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sur le prix, s'il est fixé, auquel les actions ordinaires de la Société pourront être émises, si émises en contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions sont faites sans être soumises au droit de souscription préférentielle des porteurs d'actions ordinaires existants.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5.1. et du premier alinéa de l'article 5.2. des statuts de la Société de la manière suivante:

Premier alinéa de l'article 5.1.:

« **5.1.** La Société a un capital émis et souscrit, entièrement libéré, de trois millions vingt-sept mille quatre cent trente-cinq Euros (€ 3.027.435) divisé en trois millions vingt-sept mille quatre cent trente-quatre (3.027.434) Actions Ordinaires et une (1) Action Illimitée, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par Action.»

Premier alinéa de l'article 5.2.:

« **5.2.** Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent dix mille trois cent quinze Euros (€ 293.510.315) supplémentaires consistant en deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent dix mille trois cent quinze (293.510.315) Actions Ordinaires supplémentaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par Action.»

Ayant approuvé ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent soixante-dix-sept mille quatre cent trente-quatre Euro (€ 177.434) d'actuellement deux millions huit cent cinquante mille et un Euro (€ 2.850.001) à trois millions vingt-sept mille quatre cent trente-cinq Euro (€ 3.027.435) par la création et l'émission aux actionnaires

ordinaires existants de cent soixante-dix-sept mille quatre cent trente-quatre (177.434) actions ordinaires, chacune de ces actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00).

Chacune des cent soixante-dix-sept mille quatre cent trente-quatre (177.434) nouvelles actions ordinaires a été souscrite à un prix d'émission d'un Euro (€ 1,00).

Les cent soixante-dix-sept mille quatre cent trente-quatre (177.434) nouvelles actions ordinaires ont été souscrites et payées en espèces par les souscripteurs et dans les proportions indiquées ci-dessous, conformément aux bulletins de souscription qui ont été signés par toutes les personnes comparantes et par le notaire instrumentant et qui resteront annexés au présent acte pour être soumis, avec lui, aux formalités d'enregistrement:

Nom du souscripteur	Souscription d'actions ordinaires	Prix de souscription (€)
BC European Capital VIII-1	12.953	12.953
BC European Capital VIII-2	13.043	13.043
BC European Capital VIII-3	13.390	13.390
BC European Capital VIII-4	17.199	17.199
BC European Capital VIII-5	17.198	17.198
BC European Capital VIII-6	17.047	17.047
BC European Capital VIII-7	17.047	17.047
BC European Capital VIII-8	16.911	16.911
BC European Capital VIII-9	17.047	17.047
BC European Capital VIII-10	16.836	16.836
BC European Capital VIII-11	10.147	10.147
Blue Capital Equity IV GmbH & Co. KG	2.715	2.715
BC European Capital VIII-14	3.020	3.020
BC European Capital VIII-15	241	241
BC European Capital VIII-16	1.509	1.509
BC European Capital VIII-17	91	91
BC European Capital VIII-18	6	6
BC European Capital VIII-19	94	94
BC European Capital VIII-20	87	87
BC European Capital VIII-21	39	39
BC European Capital VIII-22	45	45
BC European Capital VIII-23	30	30
BC European Capital VIII-24	24	24
BC European Capital VIII-25	30	30
BC European Capital VIII-26	483	483
BC European Capital VIII-27	27	27
BC European Capital VIII-28	15	15
BC European Capital VIII-29	15	15
BC European Capital VIII-30	15	15
BC European Capital VIII-31	6	6
BC European Capital VIII-32	9	9
BC European Capital VIII-33	3	3
BC European Capital VIII-34	3	3
BC European Capital VIII-35SC	91	91
BC European Capital VIII-36SC	6	6
BC European Capital VIII-37SC	6	6
BC European Capital VIII-38SC	3	3
BC European Capital VIII-39SC	3	3
TOTAL	177.434	177.434

La preuve de ces paiements pour les nouvelles actions ordinaires a été fournie au notaire instrumentant.

#### Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital autorisé de la Société d'un montant de dix-sept millions cinq cent soixante-cinq mille neuf cent quarante-cinq Euros (€ 17.565.945) d'actuellement deux cent soixante-quinze millions neuf cent quarante-quatre mille trois cent soixante dix Euros (€ 275.944.370) à deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent dix

mille trois cent quinze Euros (€ 293.510.315) consistant en deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent dix mille trois cent quinze (293.510.315) actions ordinaires supplémentaires, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action ordinaire.

L'assemblée a décidé de reconnaître et d'approuver le rapport fait par SL Lux S.A., le gérant unique de la Société, rédigé conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sur le prix, s'il est fixé, auquel les actions ordinaires de la Société pourront être émises, si émises en contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions sont faites sans être soumises au droit de souscription préférentielle des porteurs d'actions ordinaires existants.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5.1. et le premier alinéa de l'article 5.2. des statuts de la Société de la manière suivante:

Premier alinéa de l'article 5.1.:

« **5.1.** La Société a un capital émis et souscrit, entièrement libéré, de trois millions vingt-sept mille quatre cent trente-cinq Euros (€ 3.027.435) divisé en trois millions vingt-sept mille quatre cent trente-quatre (3.027.434) Actions Ordinaires et une (1) Action Illimitée, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par Action.»

Premier alinéa de l'article 5.2.:

« **5.2.** Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent dix mille trois cent quinze Euros (€ 293.510.315) supplémentaires consistant en deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent dix mille trois cent quinze (293.510.315) Actions Ordinaires supplémentaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par Action.»

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à trois mille Euros.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Signé: C. RETIF, P. SANTER, S. DAMIEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23716. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010076531/275.

(100087400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

### **Azur France II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2336 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 153.917.

#### — STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Azur France I SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2336 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies

here represented by Vanessa Schmitt, avocat, with a professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Azur France II SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

#### Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

##### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

##### 8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. The Board resolutions are recorded in minutes signed by the chair of the meeting or, if no chair has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held, and bear the date of the last signature.

##### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they validly made in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

## 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Every year the Board prepares the balance sheet and profit and loss account, as well as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by the manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

### **Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by the Law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must take the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

### *Subscription and Payment*

Azur France I SARL, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mr. Ivo Hemelraad, manager, born on October 12, 1961 in Utrecht (the Netherlands), having his professional address at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

Mr. Wim Rits, manager, born on June 14, 1970 in Merksem (Belgium), having his professional address at 12-14, rue Léon Thyès, L-2336 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Azur France I SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 12-14, rue Léon Thyès, L-2336 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg,

Représentée par Vanessa Schmitt, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Azur France II SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### II. Capital - Parts sociales

#### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### **8.3. Représentation**

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

#### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

##### *Souscription et Libération*

Azur France I SARL, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

##### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,-.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M. Ivo Hemelraad, gérant de sociétés, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

M. Wim Rits, gérant de sociétés, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27887. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010083483/471.

(100094299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

**Lombard Odier Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.666.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration des 3 et 4 mars 2010*

En date des 3 et 4 mars 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Gabriele CORTE, avec effet au 3 mars 2010, en qualité d'Administrateur.

- de coopter Monsieur Stefan ZUMTAUGWALD, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, Utoquai 31, CH-8032 Zurich, Suisse, en qualité d'Administrateur, avec effet au 3 mars 2010, en remplacement de Monsieur Gabriele CORTE, démissionnaire.

Ces modifications seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010071897/18.

(100084136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Johder Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071867/10.

(100084294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.